

## RÈGLEMENTS DU CONCOURS ROULONS ÉLECTRIQUE 2023

### 1. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer à ce concours, aucun achat n'est requis.

Pour être éligible au *Concours Roulons électrique*, vous devez vous inscrire sur le formulaire d'inscription au concours ou encore sur le formulaire d'inscription à un événement d'essai routier, disponibles sur le site [www.roulonselectrique.ca](http://www.roulonselectrique.ca).

En soumettant votre participation, vous reconnaissez avoir lu les présents règlements officiels du Concours et acceptez de vous y conformer.

Limite d'une participation par personne et par adresse courriel pendant la durée du concours, peu importe le nombre d'adresses courriels détenues par la personne participante.

### 2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Le concours est réservé aux résidentes et résidents canadiens ayant leur résidence dans la province de Québec, âgés de 21 ans et plus en date du début du concours.

Le concours reste ouvert au public du 1er septembre au 31 décembre 2023.

Pour être éligible au concours *Roulons électrique*, la personne gagnante doit détenir un permis de conduire de classe 5 minimum, valide au moment de la signature du contrat de location.

L'éligibilité au concours est aussi conditionnelle à l'acceptation du dossier de conducteur(-trice) par l'assureur Sonnet Assurances.

Sont exclus les employées, employés, représentantes et représentants des organisateurs du concours, de leurs agences de publicité et de promotion, et de tout autre partie-prenante directement lié à la tenue de ce concours ainsi que les membres de leur famille immédiate. Est inclus dans « famille immédiate » parents, enfants, frères et sœurs, ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ces employées, employés, représentantes et représentants sont domiciliés.

### 3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Un tirage au sort sera effectué après la clôture du concours parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la durée du concours.

L'éligibilité étant conditionnelle à l'acceptation du dossier de conducteur(-trice) par l'assureur Sonnet Assurances ET à la détention d'un permis de conduire valide, la personne gagnante devra fournir les informations requises pour vérifier son éligibilité à recevoir le prix.

Une personne désignée par le sort se verra remporter le concours et recevra une Chevrolet Bolt EV pour une location de 24 mois de Lussier Chevrolet assurée par Sonnet Assurances, avec des pneus d'hiver adaptés de marque Continental, ainsi qu'une borne de recharge résidentielle FLO incluant son installation par BEQ Technology et le service de permutation des pneus d'été et d'hiver par OK Pneus durant l'année, sous réserve de remplir toutes les conditions prévues au présent règlement.

Le tirage sera effectué par Équiterre et aura lieu le 15 janvier 2024, à 13 h 00, dans les bureaux d'Équiterre à Montréal et situés au 50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 340. La personne gagnante sera avisée par courriel et par téléphone dans le courant de la semaine du tirage et sera informée du processus de validation de son éligibilité ainsi que de la façon dont elle pourra prendre possession de ses prix.

Le nom de la personne gagnante et sa photo pourront être dévoilés dans les publications d'Équiterre ou lors d'événements d'Équiterre.

Si la personne gagnante désignée n'a pas donné de réponse à Équiterre dans les 10 jours suivant ce courriel, Équiterre se réserve le droit de remettre le prix en jeu et de tirer à nouveau.

Si la personne désignée se révèle non éligible, elle sera considérée comme ayant renoncé au prix et un autre tirage au sort sera effectué.

#### 4.1 DESCRIPTION DU PRIX

La personne gagnante se verra remettre les prix suivants:

- Deux années complètes de location d'une Chevrolet Bolt EV 2023 offerte par **Lussier Chevrolet** d'une valeur de **24 000 \$** ;
- Une police d'assurance de deux ans chez **Sonnet Assurances** d'une valeur maximale de **5 000 \$** ;
- Une borne de recharge intelligente résidentielle **FLO** pour véhicules électriques d'une valeur de **1 445 \$** ;
- L'installation de la borne de recharge résidentielle par **BEQ Technology** d'une valeur maximale de **2 500 \$** ;
- 4 pneus d'hiver adaptés de marque **Continental** (offerts par **Continental**) et la permutation des pneus d'été et d'hiver par la compagnie **OK Pneus** (installation et balancement inclus) d'une valeur de **1 800 \$** ;

**La valeur totale maximale de ce prix est de: 34 745 \$**

#### 4.2 RÉCUPÉRATION DES PRIX

La personne gagnante sera mise en contact avec les partenaires du concours pour la remise de chaque prix. Équiterre se réserve le droit de modifier les modalités de remise des différents prix au moment du tirage.

- **Sonnet Assurances** (*assurance automobile*)

L'assurabilité de la personne gagnante est nécessaire pour l'attribution du prix, car elle doit disposer d'une assurance automobile qui couvre les « deux côtés, soit autant les dommages qui peuvent être causés à autrui que les dommages faits au véhicule prêté et comprenant l'avenant 27 (assurance qui couvre les dommages d'un véhicule qui est prêté ou loué) ».

La personne désignée sera mise en contact avec Sonnet Assurances pour l'accompagner dans le choix de sa police d'assurance. Sur confirmation de l'assurabilité par Sonnet Assurances et de l'achat de la police, l'organisateur du concours procédera au paiement de la police au complet pour une durée d'un an.

- **Lussier Chevrolet** (*véhicule électrique BOLT*)

La remise de ce prix est conditionnelle à la recevabilité d'une assurance automobile de Sonnet Assurances .

La personne gagnante devra signer un contrat de prêt avec Lussier Chevrolet visant à assurer la bonne utilisation de son véhicule sur la période donnée. Elle y recevra également les informations de la part de Lussier Chevrolet pour le fonctionnement et l'utilisation du véhicule. La voiture ne peut pas être transférée à une personne autre que la personne gagnante du prix.

La personne gagnante devra se présenter chez le concessionnaire Lussier Chevrolet Buick GMC Corvette Ltée situé au 3000 Rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe, QC J2S 2V8 (<https://www.lussierchevrolet.com/fr>) pour récupérer la voiture et les prix.

Enfin, Lussier Chevrolet s'engage à couvrir les frais d'entretien du véhicule pendant la période négociée mais les frais de réparation, si nécessaires, seront aux frais de la personne gagnante (ou couverts par l'assurance).

**Veillez noter que le véhicule prêté par Lussier Chevrolet se devra d'être échangé pour une autre Chevrolet BOLT équivalente avant d'atteindre 8 000 kilomètres au compteur. Lussier Chevrolet se réserve aussi le droit de récupérer le véhicule pour l'échanger pour un modèle similaire avant l'atteinte du 8 000 kilomètres au compteur. Si c'est le cas, Lussier Chevrolet s'engage à régler les frais de transport de la nouvelle Chevrolet Bolt.**

**De son côté, la personne gagnante devra s'assurer de ne pas dépasser le kilométrage mentionné ci-dessus, sous peine de devoir payer 13 000 \$ (soit le rabais que l'on peut obtenir sur un véhicule électrique neuf qui a moins de 8 000 kilomètres au compteur). Une fois proche des 16 000 kilomètres au compteur, la personne gagnante devra rentrer en contact avec Lussier Chevrolet et ce dernier s'engage à échanger en magasin ou à faire livrer à la personne gagnante une nouvelle Chevrolet Bolt EV, si la distance le justifie.**

**Enfin, sur les deux années complètes de location, la personne gagnante s'engage à ne pas dépasser un total de 40 000 kilomètres avec l'ensemble des véhicules prêtés.**

- **FLO** (*borne de recharge résidentielle*)

La personne gagnante devra fournir ses renseignements personnels à Équiterre pour prendre possession de la borne de recharge à domicile.

- **BEQ Technology** (*installation de borne de recharge résidentielle*)

La borne de recharge sera installée par une représentante ou un représentant certifié de la compagnie BEQ Technology. Les frais d'installation seront couverts à concurrence de 2 500 \$. Il est possible que l'installation d'une borne ne soit pas possible pour diverses raisons techniques ou encore de bonne entente avec d'autres locataires ou groupes de propriétaires ou encore que les frais dépassent 2 500 \$. Dans ce contexte, l'organisateur n'assumera pas le dépassement de coût.

En cas de refus ou impossibilité d'installation, l'organisateur ne remettra pas en argent la valeur de l'installation.

- **OK Pneus** (pneus d'hiver)

La personne gagnante sera mise en contact avec OK Pneus pour l'installation des pneus d'été et d'hiver et sera ensuite responsable de prendre rendez-vous avec la succursale OK Pneus pour le service et du respect de la réglementation en vigueur au Québec. **Ni OK Pneus ni les organisateurs du concours ne peuvent garantir un accès privilégié au service de permutation des pneus.**

## **5. CONDITIONS GÉNÉRALES**

**5.1.** Les prix devront être acceptés comme tel et ne pourront être ni échangés ni remboursés. Aucune substitution ne sera accordée. Toute portion inutilisée d'un prix attribué, pour quelque raison que ce soit, sera annulée.

**5.2.** En cas d'impossibilité de fournir un des prix exactement comme il est décrit dans le présent règlement, les organisateurs du concours se réservent le droit de lui substituer un prix ou un élément d'une valeur approximativement équivalente, à leur entière discrétion.

**5.3.** Toute fausse déclaration de la part d'une personne participante entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

**5.4.** Équiterre (à travers un de ses représentant[e]s), le concessionnaire automobile ainsi que l'assureur) pourra, à son entière discrétion, exiger une preuve d'identité ou d'âge d'un participant ou d'une participante. Le refus de fournir la preuve demandée entraînera automatiquement la disqualification de la personne concernée.

**5.5.** Les organisateurs du concours déclinent toute responsabilité pour les pertes, dommages ou préjudice corporel de toute sorte, y compris sans toutefois s'y limiter :

- La perte, le vol ou la perte d'intégrité de logiciels ou de données informatiques ou téléphoniques, y compris les atteintes à la vie privée;
- Les appels frauduleux;
- L'incapacité de toute personne de participer au concours pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, des erreurs d'adresses postales ou de messagerie électronique, des défaillances informatiques ou téléphoniques ou tout autre problème de fonctionnement des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels; des participations perdues, livrées en retard, incomplètes, illisibles ou mal acheminées; des bogues, des pannes de services, des échecs ou pertes de transmission d'origine matérielle ou logicielle, des retards de transmission ou les compromissions des données transmises; des problèmes de congestion sur Internet ou un tout autre site web, ou de toute combinaison des facteurs qui précèdent;
- des dommages causés au matériel informatique de toute personne, y compris ceux résultant de l'utilisation ou du téléchargement de tout contenu lié au concours;
- la perte, le bris ou le mauvais acheminement des prix lors de la livraison;
- la perte, les dommages, les défauts ou l'incapacité d'utiliser le prix une fois qu'il a été décerné à la personne gagnante pour quelque raison que ce soit.

**5.6.** Vous acceptez que dans votre utilisation des médias sociaux ou d'autres plateformes pour ce concours – y compris, sans s'y limiter, dans les zones de clavardage et à l'inscription et dans l'utilisation de comptes de médias sociaux, de noms d'utilisateurs ou de noms de groupes – de ne pas employer de langage obscène, diffamatoire ou injurieux, qui porte atteinte à la marque de commerce ou à la dénomination commerciale d'un tiers, ou qui viole tout autre droit de propriété intellectuelle ou de droit à la vie privée. Enfin, une photo de vous avec le véhicule vous pourrait vous être demandée pour être utilisée dans des publications sur les réseaux sociaux d'Équiterre et/ou de ses partenaires.

**5.7.** S'il est déterminé par Équiterre que des personnes altèrent ou utilisent à mauvais escient tout aspect du concours, notamment, mais sans s'y limiter, en contrevenant à son règlement, en tentant de participer au concours plus que le nombre maximum de fois permis, en agissant de manière à nuire au déroulement normal du concours, ces personnes seront disqualifiées. Toute personne qui participe ou tente de participer au concours en utilisant des méthodes de duplication robotisées, automatiques, macro, ou programmées, de tiers ou toute autre méthode semblable, se verra annuler ces tentatives et cette personne sera disqualifiée à la seule et entière discrétion d'Équiterre.

**5.8.** Équiterre se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le concours à sa seule discrétion, pour quelque raison que ce soit, y compris sans toutefois s'y limiter si un virus, un bogue ou un autre facteur échappant à son contrôle contrevient à la sécurité ou à la bonne administration du concours. Toute tentative de causer intentionnellement des dommages et/ou de nuire au déroulement légitime de ce concours constitue une violation des lois criminelles et civiles. Le cas échéant, Équiterre se réserve le droit de chercher réparation par tout moyen légal à sa disposition, dont un recours en dommages-intérêts y compris des poursuites criminelles.

**5.9.** Les renseignements personnels demandés lors de l'inscription à l'essai sont recueillis par Équiterre et utilisés par Équiterre seulement pour rejoindre la personne gagnante aux

fins du concours.

**5.10.** En cas de litige quant à l'identité d'une personne, la ou le titulaire autorisé du compte de courriel au moment où la participation a été soumise sera réputé être la personne participante. La personne ayant reçu l'adresse électronique pour le domaine associé à l'adresse électronique présentée est considérée comme étant la personne titulaire autorisée du compte. Une personne tirée au sort pourrait avoir à fournir la preuve qu'elle est bien la ou le titulaire autorisé du compte de courriel associé à la participation. Toutes les participations doivent être soumises à partir d'un compte de courriel valide.

**5.11.** En participant au Concours, les personnes participantes acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par Équiterre. De plus, la personne gagnante dégage Équiterre de toute responsabilité quant aux dommages qu'elles pourraient subir à la suite de la prise de possession de leurs prix et renonce à tout recours ou toute poursuite judiciaire contre Équiterre.

**5.12.** La participation au concours, de même que le consentement des personnes à participer et à se conformer aux règlements du Concours Roulons électrique, sont régis par les lois de la province du Québec et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. En soumettant leur formulaire de participation, les participants et participantes acceptent de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux du Québec.

Si vous avez d'autres questions ou besoins spéciaux, veuillez-vous adresser au coordonnateur du *Concours Roulons Électrique 2023*:

**Daniel Rochefort**

Conseiller - Mobilité | Équiterre

[drochefort@equiterre.org](mailto:drochefort@equiterre.org)

50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 340, Montréal (Qc) H2X 3V4

## 2023 RUNNING ELECTRIC CONTEST RULES

### 1. RULES OF PARTICIPATION

No purchase is required in order to enter the Contest.

To be eligible to enter the *Running Electric Contest*, you must sign up using the Contest registration form or register during a test drive event, at [www.roulonselectrique.ca](http://www.roulonselectrique.ca).

By entering the Contest, you acknowledge that you have read the official Contest Rules and will comply with them.

There is a limit of one entry per person and per email address for the duration of the Contest regardless of the number of email addresses held by the contestant.

### 2. ELIGIBILITY

The Contest is open exclusively to Canadian residents residing in the province of Quebec who are 21 years of age or over at the Contest start date.

The Contest is open to the public from September 1 to December 31, 2023.

To qualify for the *Running Electric Contest*, participants must hold a valid driver's license, minimum Class 5, at the time the rental contract is signed.

Contest eligibility is also contingent upon Sonnet Insurance agreeing to insure the driver.

Employees or representatives of the Contest organizers, their advertising or promotional agencies and of any other entity directly related to the Contest, as well as members of their immediate family, are excluded from participation. "Immediate family" includes parents, children, siblings and anyone with whom these employees or representatives reside.

### 3. PROCEDURE FOR AWARDING PRIZES

After the Contest closes, a random draw will be held among all eligible entries received during the Contest period.

Since eligibility is contingent upon Sonnet Insurance agreeing to insure the driver AND upon the driver holding a valid driver's license, the winner must provide the required information to confirm their eligibility to receive the prize.

A winner will be chosen at random to receive a 24-month lease of a Chevrolet Bolt EV from Lussier Chevrolet with insurance provided by Sonnet Insurance. The car will come with suitable Continental winter tires and a FLO charging station installed by BEQ Technology, and free summer/winter tire rotation for the year courtesy of OK Tire.

The draw will be conducted by Équiterre at 1 p.m. on January 15, 2024, in Équiterre's Montreal offices located at 50 Sainte-Catherine Street W., Suite 340. The winner will be

notified by email and telephone the week of the draw, and will be informed of the process to confirm their eligibility and of the arrangements for taking possession of their prizes.

The winner's name and photo may be published in Équiterre publications or displayed at Équiterre events.

If the winner does not respond to Équiterre's email within 10 days, Équiterre reserves the right to put the prize back in play and hold a new draw.

If it turns out that the winner is not eligible, they will be deemed to have forfeited the prize and another draw will be held.

#### 4.1 DESCRIPTION OF PRIZES

The winner will receive the following prizes:

- A full year's lease of a Chevrolet Bolt EV 2023 courtesy of **Lussier Chevrolet**, valued at **\$24,000**;
- A two-years insurance policy from **Sonnet Insurance** (maximum value: **\$5,000**);
- A **FLO** home electric vehicle smart charging station, valued at **\$1,445**;
- Installation of the home charging station by **BEQ Technology** (maximum value: **\$2,500**);
- Four suitable **Continental** winter tires (courtesy of **Continental**) and summer/winter tire rotation services courtesy of **OK Tire** (installation and balancing included), valued at **\$1,800**;

**Total maximum value: \$34,745**

#### 4.2 PRIZE PICK-UP

The winner will be put in contact with the Contest partners to receive each prize. Équiterre reserves the right to amend the arrangements for awarding the various prizes at the time of the draw.

- **Sonnet Insurance** (*automobile insurance*)

The winner must be insurable for the prize to be awarded. They must hold a policy that covers both the damages that could be caused to others as well as damages to the leased vehicle. The policy must also include Endorsement 27 to cover damages to a loaned or leased vehicle.

The winner will be put in contact with Sonnet Insurance for assistance in choosing their insurance policy. Upon confirmation of insurability by Sonnet Insurance and of the policy purchase, the Contest organizer will pay the full policy premium for one year.



- **Lussier Chevrolet** (*BOLT electric vehicle*)

Awarding of the prize will be contingent upon the winner qualifying for automobile insurance from Sonnet Insurance.

The winner must sign a lease contract with Lussier Chevrolet ensuring the vehicle's proper use for the period in question. Lussier Chevrolet will also provide the winner with information on the vehicle's operation and use. The car cannot be transferred to anyone other than the prize winner.

The winner will pick up the vehicle at Lussier Chevrolet Buick GMC Corvette Ltd., located at 3000 Rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe, QC J2S 2V8 (<https://www.lussierchevrolet.com/en>).

Lussier Chevrolet will cover the vehicle's maintenance costs for the negotiated period but any repair costs will be the responsibility of the winner (or covered by the insurance policy).

**Please note that the vehicle leased by Lussier Chevrolet must be exchanged for another equivalent Chevrolet BOLT before reaching 8,000 kilometres on the odometer. Lussier Chevrolet also reserves the right to recover the vehicle in order to exchange it for a similar model before it reaches 8,000 kilometres. If this happens, Lussier Chevrolet will cover the transportation costs of the new BOLT.**

**For their part, the winner must ensure that they do not exceed the aforementioned mileage of 8,000 kilometres or they will have to pay \$13,000 (i.e. the rebate available for a new electric vehicle with less than 8,000 kilometres on the odometer). Upon nearing 8,000 kilometres, the winner must contact Lussier Chevrolet for an in-store exchange or delivery of a new Chevrolet Bolt EV, if the distance justifies it.**

**Lastly, the winner must commit to not exceed a total of 40,000 kilometres for all the leased vehicles for the two years of leasing.**

- **FLO** (*home charging station*)

The winner must provide Équiterre with their personal information to take possession of the home charging station.

- **BEQ Technology** (*installation of home charging station*)

The charging station will be installed by a certified representative of BEQ Technology. Installation costs will be covered to a maximum of \$2,500. There is the possibility that a station cannot be installed for various technical reasons or to maintain good relations with other tenants or homeowner groups or because the costs surpass \$2,500. In such instances, the Contest organizer will not cover the cost overrun.

If the station cannot be installed or is refused, the Contest organizer will not award the cash value for the installation.

- **OK Tire** (winter tires)

The winner will be put in contact with OK Tire for summer and winter tire installation.

The winner will be responsible for scheduling a tire rotation appointment with an OK Tire branch for service and for complying with Quebec regulations. **Neither OK Tire nor the Contest organizers can guarantee priority access to the tire rotation service.**

## 5. GENERAL CONDITIONS

**5.1.** The prizes must be accepted as they are and cannot be exchanged or redeemed for cash. No substitution of prizes is permitted. Any unused portion of a prize awarded, for whatever reason, will be forfeited.

**5.2.** In the event that a prize cannot be provided exactly as described in these rules, Contest organizers reserve the right to substitute a prize or item of approximately equivalent value, at their sole discretion.

**5.3.** Any false statement by a contestant will automatically entail his or her disqualification from the Contest.

**5.4.** Équiterre (through one of its representatives), the car dealership or the insurer could, at its sole discretion, require proof of identity or age of a contestant. Refusal to provide the proof requested will automatically lead to the contestant's disqualification.

**5.5.** Contest organizers will not be responsible for any loss, damage or injury of any kind, including but not limited to:

- The loss, theft or damage to software or computer or telephone data, including any breach of privacy;
- Fraudulent calls;
- Inability of any person to participate in the Contest for any reason including mistaken addresses on mail or email, technical, computer or telephone malfunctions or other problems with computer online systems, services, access providers, computer equipment, or software; entry forms that are lost, delivered late, incomplete, illegible or misdirected; bugs, service outages, transmission failures or losses due to equipment or software, late transmissions or compromised data transmissions; congestion on the Internet or on any website, or any combination of the previous factors;
- Damage to any person's computer, including as a result of playing or downloading any material relating to the Contest;
- Loss, damage or misdirection of prizes during delivery;

- Loss, damage, defects or inability to use the prize once awarded to the winner for any reason whatsoever.

**5.6.** You agree that in your use of social media or other platforms for this Contest, including, but not limited to, chat areas and the registration and use of social media accounts, user names or group names, you will not use obscene, libellous or slanderous language, or language that infringes upon a third party's trademark, trade name or other intellectual property right or right to privacy. Finally, a photo of you with the vehicle may be requested to be used in publications on Équiterre's social networks and/or its partners'.

**5.7.** If it is determined by Équiterre that a contestant tampers with or abuses any aspect of this Contest, including but not limited to acting in violation of these rules, attempting to participate in the Contest more than the maximum number of times allowed, to be acting with the intent to disrupt the normal operation of this Contest, the contestant will be disqualified. Any contestant using robotic, automated, macro, programmed, third party or like methods to enter or try to enter the Contest will void any attempted entries affected by such methods and this person will be disqualified at Équiterre's sole and absolute discretion.

**5.8.** Équiterre reserves the right to cancel or suspend this Contest at its sole discretion for any reason including but not limited to corruption of the security or proper administration of the Contest as a result of a bug, virus, tampering or other cause. Any attempt to deliberately cause damages and/or to undermine the legitimate operation of this Contest is a violation of criminal and civil laws. Should such an attempt be made, Équiterre reserves the right to seek remedies and damages to the fullest extent permitted by law, including criminal prosecution.

**5.9.** Personal information requested at the time of registration for the test drive are collected by Équiterre and used by Équiterre to contact the winner for the purposes of the Contest.

**5.10.** If the identity of a contestant is disputed, the authorized holder of the email address submitted at the time of entry will be deemed to be the contestant. The individual assigned to the email address for the domain associated with the submitted email address is considered the authorized account holder. A randomly drawn contestant may be required to provide proof that he or she is the authorized account holder of the email address associated with the selected entry. All entries must be submitted from a valid email account.

**5.11.** By entering the Contest, contestants agree to abide by the Contest Rules and the decisions of Équiterre. In addition, the winner releases Équiterre from any liability for damages they may suffer as a result of taking possession of their prizes and waives any recourse or legal action against Équiterre.

**5.12.** Entry into the Contest and the contestants' agreement to enter and abide by the rules of the *Running Electric Contest* are governed by the laws of the province of Quebec and federal laws of Canada applicable therein. By submitting their entry form, contestants agree to acknowledge the exclusive jurisdiction of the courts of Quebec.

If you have any other questions or special needs, please contact the coordinator of the 2023 *Running Electric Contest*:

**Daniel Rochefort**

Advisor – Transportation | Équiterre

[drochefort@equiterre.org](mailto:drochefort@equiterre.org)

50 Sainte-Catherine Street W., Suite 340, Montreal (Quebec) H2X 3V4